

COURRIER DE L'ASSOCIATION

No 14 - mai 1967

Bulletin de liaison des boursiers, stagiaires et participants aux colloques

L'EUROPE EN DEUIL

En la personne de Konrad Adenauer, l'un des plus grands hommes d'Etat de notre temps vient d'être rappelé de son champ d'action européen et allemand. La Commission de la Communauté Economique Européenne partage le deuil profond du peuple allemand, et de tous les Européens conscients, qu'afflige le trépas de cet homme extraordinaire.

Dans les dernières décennies d'une vie longue, riche et féconde, il lui a été donné de contribuer, pour une part décisive, à modeler l'évolution politique de l'après-guerre. Il fut grand en tant qu'Allemand, en participant à la fondation et en veillant à l'application d'un nouvel ordre consti-

KONRAD ADENAUER



tutionnel de l'Etat allemand, qui a poussé sur le sol des normes morales et juridiques de la société

démocratique. Il ne fut pas moins grand par la responsabilité décisive qu'avec d'autres il a as-

sumée dans l'aménagement des relations internationales et surtout européennes de notre temps. Son sens des responsabilités, son réalisme et sa largeur de vues ont fait de lui l'un des architectes de l'unification européenne. En tant que cofondateur de la Communauté européenne, il a mis sa science politique et son autorité au service de l'idée d'une Europe unie. Les traces de cette activité qui fut la sienne son ineffaçables. C'est pourquoi, si les Européens peuvent aujourd'hui envisager un avenir d'unité, de liberté et de bien-être, il est parmi les premiers qui, à ce titre, méritent leur gratitude.

La Commission s'incline avec vénération devant les hautes vertus et les grandes actions de cet homme.

L'aide au développement des pays africains associés à la Communauté

Exposant devant le Parlement européen les enseignements que la Commission du Marché Commun a tirés de la récente Conférence parlementaire de l'Association entre la Communauté et les Etats africains qui s'est tenue à Abidjan, M. Henri Rochereau, membre de la Commission, a notamment déclaré : « Il est évident que les Etats africains et malgache associés sont amplement satisfaits de l'aide financière de la coopération technique que leur apporte la Communauté. »

Leurs seules critiques portent sur des aspects purement techniques de procédure sans jamais mettre en cause les objectifs de l'action, son utilité, ni surtout l'esprit d'objectivité et de neutralité politique qui l'inspire.

S'il est vrai que la façon de donner vaut au moins autant sinon mieux que ce qu'on donne, nous avons pu prendre acte à Abidjan, que la « façon de donner » de notre Communauté était hautement appréciée de ses Associés.

Mais à la Conférence d'Abidjan, nous avons tous été frappés par le contraste entre la satisfaction exprimée à propos de la coopération financière et technique et la déception et les inquiétudes manifestées quant aux résultats des échanges commerciaux.

A cet égard, la Commission estime que l'évolution du commerce, notamment en 1966, ne justifie pas l'excès de pessimisme de nos Associés.

Elle pense aussi que, dans une certaine mesure, les déceptions exprimées à Abidjan procèdent d'espoirs excessifs attachés, à l'origine, par les Associés aux mécanismes commerciaux de la Convention de Yaoundé. Or, les engagements pris à cet égard par la Communauté ont été, comme les autres, respectés. La réalité inéluctable, c'est que les Etats africains associés, comme la quasi-totalité des pays en voie de développement sont avant tout intéressés aux prix des matières premières, surtout alimentaires. Or, ces prix doivent être entendus en valeur réelle, c'est-à-dire en considérant la quantité de produits finis qu'une même quantité de matières premières permet d'acquérir.

Dès lors, il n'est pas besoin de théorie économique pour constater que depuis plus de dix ans le paysan sénégalais reçoit le même prix nominal pour son kilo d'arachide, et que ses progrès de productivité sont loin d'avoir maintenu son pouvoir d'achat réel en biens de consommation et d'équipement importés. Il faut savoir aussi que le cultivateur américain reçoit

pour le même kilo d'arachide trois fois le prix sénégalais.

Comment peut-il y avoir développement dans une telle situation ?

Les aides financières extérieures s'efforcent sans doute de le rendre possible.

Mais leur total mondial n'est que de l'ordre de 10 % de la valeur des exportations de produits de base de l'ensemble des pays en voie de développement, c'est dire que l'effet immédiat de ces aides est annulé par une dégradation moyenne de 10 % de la valeur réelle des produits de base.

Au début du siècle, le grand industriel Henry Ford a symbolisé la riposte du monde industriel au défi que lui posait le progrès des techniques de production, quand il a découvert que les hauts salaires étaient le seul moyen durable de faire marcher les affaires. La prospérité de nos pays est née de cette simple vérité. Il est vrai que le syndicalisme des classes prolétaires a puissamment aidé à en convaincre tout le monde.

Or, il faut prendre conscience qu'une sorte de syndicalisme des pays sous-développés est en train de naître pour la présentation et la défense organisées de leurs intérêts.

Notre Commission pense qu'il faut être attentif à ce fait et mettre à profit l'esprit exceptionnel qui anime les institutions de l'association pour rechercher dans la compréhension, et non dans l'affrontement, comment transposer au plan international la vérité du principe de prospérité contenu dans l'exemple de Ford.

Autrement dit, il faut remettre sans cesse au premier degré de priorité de l'aide au développement la stabilisation à un niveau assez rémunérateur des prix des matières premières. Tout le monde y gagnera, y compris les pays industrialisés qui verront s'élargir leurs marchés solvables.

■ Depuis le début de 1960, date du fonctionnement du premier Fonds européen de développement les engagements des premier et deuxième F.E.D. atteindront, le 1er juin 1967, la somme de 1 MILLIARD DE DOLLARS.

Profil

E. de la Parra



M. Eduard de la PARRA, né le 4 décembre 1918 à Paramaribo au Surinam, est depuis le 1er novembre 1959 chef de division à la Direction des Affaires Générales à la Direction Générale du Développement de l'Outre-Mer de la Commission de la C.E.E.

Ingénieur électrotechnicien et licencié en sciences sociales et politiques, spécialisé en matière économique, M. de la PARRA a parcouru au cours de sa carrière plusieurs étapes.

Chef de division, en 1948, chargé de la politique commerciale au Département des Affaires économiques du Surinam, il est, au cours des années 1949 et 1950, membre de la délégation des Pays-Bas auprès des Nations Unies et auprès de la Commission Economique pour l'Amérique Latine.

En 1950, en tant que Secrétaire du Bureau du Plan du Surinam, il est chargé de la rédaction du premier plan décennal de développement du pays.

En 1954, M. de la PARRA quitte le service de l'Etat pour entrer dans l'entreprise privée où il assumera diverses fonctions notamment en tant que directeur chargé de la planification des ventes dans l'industrie.

Il entre en fonction en 1958 à la Commission de la C.E.E. et assume le 1er novembre 1959 les tâches de chef de la division chargée des relations avec les pays associés qui se transformera ultérieurement, à partir de 1963, en la division des programmes de bourses. A ce titre, M. de la PARRA dirige toutes les activités de la Commission en matière d'enseignement et de formation dans le cadre de l'Association de la C.E.E. avec les pays associés .



Chers Lecteurs,

Nous regrettons toujours que l'écho qu'évoque notre Courrier parmi ses lecteurs reste faible. Chaque numéro est envoyé à un nombre toujours croissant de destinataires, il y a donc chaque fois de nouveaux abonnés. Je crois utile de leur dire — et de répéter à ceux qui ont déjà reçu d'autres numéros — que nous les invitons à participer à la rédaction de ce bulletin de liaison qui se veut une œuvre commune, comme du reste toute notre Association.

Deux postes de chef de division dans la Direction générale, devenus vacants au cours de l'année dernière, ont été pourvus. M. André Auclert remplace M. Paul Ripoché à la Division financière du Fonds européen de développement depuis le début de l'année, tandis que M. Gerhard Schiffler vient de prendre la relève de M. Gisbert Poensgen à la Division « Questions de base, questions juridiques et droit d'établissement » dans la direction des Affaires générales.

Nous avons pu organiser deux nouvelles séries de colloques en Afrique, en février et mars. Nous sommes allés, M. Bolomey et moi-même, d'abord à Bobo-Dioulasso (Haute-Volta) où nous avons fait plusieurs exposés sur l'Association devant différents groupes d'étudiants du Centre d'études économiques et sociales d'Afrique occidentale (CESAO). De là, nous nous sommes rendus à Douala (Cameroun) pour participer à des sessions d'étude de l'Union catholique internationale de Service social (U.C.I.S.S.), de l'Institut panafricain de développement (I.P.D.) et de l'Association pour la formation de cadres de l'industrie et de l'administration en langue française (A.F.C.A.). Cette dizaine de jours a été fatigante, certes, mais combien intéressante ! Nous espérons que nos auditeurs ont, eux aussi, pu profiter de cette possibilité de « parler Association ».

Cordialement,
O.I. SOLF.

et les Etats Africains et Malgaches Associés

Dans notre précédent numéro, nous avons commencé à examiner les modalités d'intervention d'Euratom dans les Etats Africains et Malgaches Associés. Il nous reste à examiner les quatre projets qui ont été retenus et qui font actuellement l'objet d'une étude. Ces projets portent essentiellement sur les problèmes de l'alimentation.

LA CULTURE DU MILLET

Le millet, on le sait, constitue la base essentielle de l'alimentation des populations des pays tel que le Sénégal, le Mali, la Côte d'Ivoire, la Haute-Volta, le Niger et, en général, des populations des régions sèches de l'Afrique. Dans les pays cités ci-dessus, la culture du millet représente environ 80 % des cultures de plantes alimentaires.

On a déjà essayé d'améliorer le rendement en recourant à l'irrigation et en augmentant les quantités d'engrais, mais cette dernière mesure a eu un effet contraire à celui qu'on espérait, car on a obtenu ainsi plus de tiges et de feuilles et moins de grains. Une autre difficulté réside dans le fait que les récoltes sont dévorées en grande partie par les mangemils.

Pour pallier ces difficultés, l'Euratom a chargé l'Institut de Recherches Agricoles de Bambey (Sénégal) d'étudier des techniques nouvelles qui devraient permettre d'obtenir des résultats satisfaisants dans un délai de cinq ans.

LA LUTTE POUR LES PROTEINES

Il est inutile de rappeler à quel point les populations africaines souffrent du manque de protéines dans leur alimentation. Certes, un certain nombre de populations peuvent disposer chaque année de certaines quantités de viande ou de poisson, mais il est bien évident que les difficultés qui résultent de la situation climatologique et du manque d'installations pour la conservation empêchent la plus grande partie des populations africaines de profiter des possibilités qu'elles pourraient tirer de l'élevage ou de la pêche.

En ce qui concerne l'élevage, une des grandes difficultés rencontrée est la prolifération de la mouche tsé-tsé qui propage la maladie du sommeil et rend impossible l'élevage du bétail. On a envisagé plusieurs possibilités pour lutter contre ces épidémies :

- guérir les animaux malades,
- pratiquer l'élevage d'animaux immunisés contre la piqûre de la mouche tsé-tsé ;
- introduire des reproducteurs nouveaux résistant à la piqûre de la mouche, ou, encore, ce qui serait le mieux,
- la destruction de la mouche elle-même.

Contre la mouche tsé-tsé, on a tout d'abord utilisé des moyens chimiques. Mais, tout comme le corps humain s'habitue aux médicaments, la mouche tsé-tsé devient résistante à ces produits chimiques. Il faut donc arriver à envisager l'utilisation de moyens biologiques et c'est dans cette optique que l'on étudie la possibilité d'utilisation des radio-isotopes.

Le procédé consistera à stériliser par irradiation des mouches mâles et à les lâcher dans des lieux où ils s'accoupleront avec des femelles sans pouvoir les féconder. Ce procédé devra tenir compte du fait que le nombre des mouches tsé-tsé variant avec les saisons, il conviendra de choisir la saison la plus appropriée pour lâcher les mouches stérilisées. Il y a lieu de veiller également à ce que les mâles irradiés puissent entrer en concurrence avec leurs congénères. Une telle méthode a permis d'éliminer une espèce particulièrement nocive de mouches qui sévissaient dans l'île de Curaçao. C'est l'Institut d'Elevage et de Médecine Vétérinaire Tropicale de Bouar (RCA) qui a été chargé de mener les travaux relatifs à ce projet.

LA CONSERVATION DU POISSON...

Dans la lutte pour les protéines, une deuxième difficulté réside dans l'insuffisance des moyens de conservation du poisson et de la viande.

En effet, la production de poisson est extrêmement importante et la haute teneur du poisson en protéines permettrait de pallier la carence en cette matière de l'alimentation africaine.

On a constaté que l'on pourrait arriver à prolonger d'une façon très sensible la durée de conservation du poisson en le soumettant à une faible irradiation qui aurait pour effet de détruire les bactéries responsables de l'altération. Ce projet comporte trois phases :

1. il faut déterminer la dose d'irradiation nécessaire et suffisante pour assurer une conservation utile du poisson ;
2. il faut pratiquer en Afrique même la vérification des résultats obtenus ;
3. compte tenu des résultats des deux premiers points, on aboutira à la construction en Afrique d'un ou plusieurs centres d'irradiation ; ces centres devront être établis en des lieux permettant la concentration de quantités suffisantes de poisson à traiter.

La première partie de ces travaux est exécutée par l'Institut pour l'Application de l'Energie Atomique dans l'Agriculture à Wageningen (Pays-Bas). D'autre part, le Ministère de l'Agriculture de Côte d'Ivoire a fait savoir qu'il envisagerait la construction d'une installation d'irradiations dans le port de pêche d'Abidjan.

...ET DE LA VIANDE

En ce qui concerne la viande, le bétail est généralement consommé sur place ou, dans certains cas, acheminé à pied ou exporté par avion ou par bateau. Cela constitue pour certains Etats, notamment pour le Tchad, un revenu important, mais cela pose aussi des problèmes de rendement. Ainsi pour la République du Tchad, il y a une différence selon que le bétail est abattu sur place et exporté ou qu'il quitte le pays à pied. Dans le premier cas le rendement est de 18.000 C.F.A., dans le second de 10.000 C.F.A. seulement. Ainsi le problème à résoudre est donc celui d'assurer non seulement la conservation mais l'exportation par les moyens classiques (avion, camion ou bateau) les plus

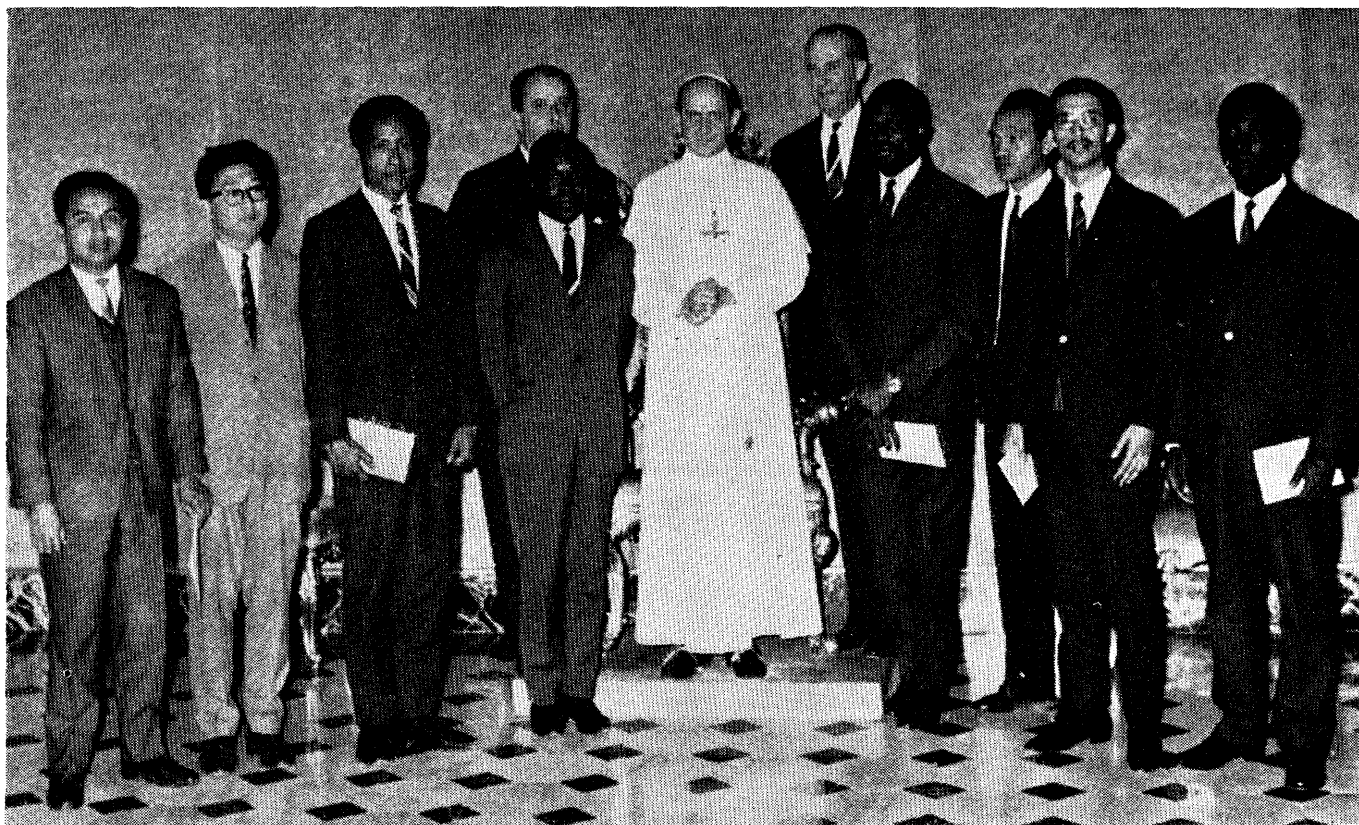
(Suite p. 8)

Voyage des stagiaires à Rome

Le programme de stage que la Commission de la C.E.E. organise à l'intention des E.P.T.O.M.A., se propose de permettre à des fonctionnaires des Etats associés de se familiariser pendant cinq mois avec les activités des services de la Commission en général et de la Direction générale du développement de l'outre-mer en particulier, d'une part, et de connaître les pays membres de cette communauté au cours de voyages d'étude et d'information d'une durée d'une semaine, d'autre part.

Le voyage en Italie a eu lieu du 16 au 23 avril 1967 et a permis au groupe des stagiaires de visiter à Naples, entre autres, les installations du port, deux moyennes industries, la raffinerie Mobiloil, les Etablissements Pirelli et Olivetti ; à Rome, le groupe a pu visiter les installations de l'industrie électronique Selenia.

A la fin de la visite en Italie, le groupe a été reçu en audience privée par Sa Sainteté le Pape Paul VI. Au cours d'une brève allocution prononcée en français, le Souverain Pontife s'est réjoui de cette visite et a rappelé que, dans l'encyclique « Populorum Progressio », il a souligné combien l'Eglise se soucie de ce que tous les pays atteignent ce degré de développement qui permettra à chacun de mener une vie vraiment digne de l'homme. Le Souverain Pontife a ensuite exprimé l'espoir que sa voix soit entendue et que les pays des visiteurs présents à l'audience puissent tirer un bénéfice valable de la réalisation des normes contenues dans l'encyclique. Le Saint Père a ensuite fait remarquer que les liens des visiteurs avec la C.E.E. leur donnent la possibilité de pouvoir eux-mêmes apporter une contribution importante au grand travail du redressement économique, technique et culturel de leurs peuples.



On reconnaît de gauche à droite sur la photo: MM. RATSIMSETA (Madagascar), MAN A HING (Surinam), HOK A HIN (Surinam), NZALAMPANGI (Rép. dém. du Congo), et M. CARACCILO, fonctionnaire de la C.E.E., S.S. LE PAPE, M. BOGGIANO PICO, du Ministère italien des Affaires étrangères, MM. KAMA (Rép. dém. du Congo), ALEXANDRE (Mali), RAZAFIHELISON (Madagascar) et M. COULIBALY (Haute-Volta).

LE KENNEDY ROUND

On trouvera ci-dessous un résumé succinct des origines du Kennedy Round et des principes généraux de la négociation. Nous donnerons dans notre prochain numéro les résultats et les effets de celle-ci sur le commerce mondial.

LES ORIGINES

Pour bien comprendre ce qu'est la négociation commerciale du Kennedy Round, il convient de replacer celui-ci dans le contexte plus vaste des négociations commerciales qui ont eu lieu entre les puissances industrialisées du monde depuis 30 ans.

La politique commerciale du monde est largement influencée à l'heure actuelle par les Etats-Unis d'Amérique. En 1934, le Congrès des Etats-Unis votait, à la demande du Président Roosevelt, une loi connue sous le nom de « Trade Agreements Act » qui était une réaction contre le tarif très protecteur de 1930 au moment de la grande crise. La loi de 1934 devait permettre une expansion du commerce américain, spécialement en matière agricole.

Puis la guerre modifia totalement la situation des Etats-Unis qui, par la force des choses, devinrent une grande puissance exportatrice. La préoccupation de l'immédiat après guerre fut de favoriser à tous les états un libre accès aux sources des matières premières et le développement des échanges commerciaux internationaux. Un accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, connu sous le nom de « GATT », fut donc signé à Genève le 30-10-1947. Puis les négociations se poursuivirent pour aboutir à la « Charte de la Havane », charte du commerce international, non ratifiée d'ailleurs par les Etats-Unis.

LES ROUNDS TARIFAIRES

La négociation actuelle rentre donc dans le cadre d'une longue évolution commencée dans une période de pénurie et qui a déjà porté ses fruits au cours de six « rounds » tarifaires menés depuis 1947 dans le cadre du GATT. La dernière de ces conférences, le « Dillon Round », avait abouti, en 1961, à une réduction de 6 à 7 % des tarifs extérieurs. Mais il était apparu nécessaire d'aller plus vite et plus loin et pour cela de changer les méthodes de négociation qui limitaient la portée des résultats. C'est la Communauté économique européenne qui en prenait l'initiative, dès 1960, au cours de la négociation de Genève qui porta essentiellement sur la justification du Traité de Rome et son incidence éventuelle sur les droits en vigueur.

En 1961, les Etats-Unis se trouvent placés devant un certain nombre de faits nouveaux en particulier le succès du Marché Commun qui fait apparaître sur la scène un nouveau partenaire de grande taille : la Communauté est la plus grande puissance commerciale du monde, le premier

importateur de matières premières et de denrées agricoles, le premier exportateur de produits industriels. D'autre part, le déficit de la balance des paiements américains atteint, à cette époque, 2 milliards et demi de dollars.

LE TRADE EXPANSION ACT

C'est alors que le Président Kennedy, au lieu de prendre des mesures protectionnistes, décidait de s'engager à fond dans la voie de la libération des échanges, et se déclarait prêt à discuter avec une Europe unie des moyens de former une alliance atlantique concrète. Dans ce but, il faisait adopter une nouvelle loi pour le développement du commerce, le « Trade Expansion Act », signé le 11-10-1962, qui autorisait le Président américain à accorder une réduction de 50 % des tarifs existants. Cette loi accordait cinq ans au Président pour mener à bien la plus vaste libéralisation des échanges jamais entreprise. Il faut donc aboutir à un accord avant le 30 juin 1967, date à laquelle expirent les pouvoirs accordés par le Congrès au Président des Etats-Unis. La loi prévoyait en outre une négociation conduite par grandes catégories de produits selon la méthode linéaire et englobant aussi bien les produits agricoles que les obstacles non tarifaires aux échanges, jusque là exclus des négociations.

LES PRINCIPES DE LA NEGOCIATION

Les Six décidaient, en avril 1963, d'accepter l'offre de négociation américaine et suite à cette décision, en mai 1963, la conférence ministérielle du GATT fixait les principes généraux de la négociation :

1. la méthode de négociation produit par produit serait remplacée par une négociation intéressant l'ensemble des produits en se fixant comme objectif une réduction de 50 % des droits de douane ;
2. la négociation ne se limiterait pas à la réduction des obstacles tarifaires aux échanges commerciaux, et les négociateurs aborderaient le problème plus vaste des restrictions non-tarifaires au commerce international ;
3. la négociation ne serait pas limitée aux seuls produits industriels mais serait étendue aux échanges agricoles ;
4. un effort particulier devrait être tenté pour assister les pays sous développés, en particulier on devrait s'efforcer de réduire les barrières aux exportations des pays sous développés sans espérer obtenir de réciprocité.

(A suivre)

REPUBLIQUE DU SENEGAL

REPUBLIQUE SOMALIENNE

I. DONNEES GENERALES

1. Population : 3.490.000 habit.; densité moyenne : 17,7 h/km².
2. Superficie : 197.161 km².
3. Capitale : Dakar (457.000 h.).
4. Géographie : pays plat ne dépassant 100 m d'altitude que sur les rebords du Fouta-Djalouf, au sud-est.

II. DONNEES ECONOMIQUES ET SOCIALES

1. Population : jeune, dont environ 27 % vit dans des centres de plus de 5.000 habitants.

Modernisation Dakar-Niger
Alimentation en eau Dakar (Etude)
Campagne d'hydrologie en Casamance
Etudes développement régional
Extension de l'Institut de pédiatrie de l'Université de Dakar

Lutte contre tuberculose
Centre transfusion sanguine Dakar
Hôpital de Saint-Louis

Production agricole : production vivrière (1965).
mil et sorgho (590.000 t), manioc (170.000 t), riz (120.00 t),
maïs (72.000 t), cultures maraîchères (32.000 t).

Etude Développement riziculture Casamance
Equipement rural Casamance
Puits et forages
Dragage du Saloum
28 centres expansion rurale
Soutien des prix
Amélioration structurelle
Développement culture du coton Sénégal oriental et Basse Casamance

Production industrielle (1965-1966) : arachide (958.000 t).

2. Scolarisation : 36 %.

Institut pédagogique supérieur Dakar
Ecole nationale cadres ruraux Bambey
Centre recherches zootechniques Kolda
Constructions scolaires
Centre formation professionnelle Dakar
2 centres de formation rurale

3. Produit national brut : 166,84 millions F C.F.A.
Produit moyen par an par habitant : 47.800 F C.F.A. soit 194 uc.
4. Production minière : phosphate d'alumine brut (134.940 t), phosphate d'alumine déshydratée (18.090 t), phosphate de chaux (903.374 t).
5. Industrie : de transformation relativement variée : alimentaire, textile, chimique, etc...
6. Communications : 14.000 km de routes (dont 1.912 km bitumées) ; 47.960 véhicules automobiles ; 1 port international : Dakar et, en outre, Kaolack, Ziguinchor et St-Louis ; un aéroport international et 14 aéroports secondaires.

Dragage Port Dakar

I. DONNEES GENERALES

1. Population : en majorité nomade, donc pas de recensement précis ; environ 2,3 à 3 millions d'habitants.
2. Superficie : 638.000 km².
3. Capitale : Mogadiscio (127.000 h.).
4. Géographie : le relief est marqué par plusieurs chaînes montagneuses.

II. DONNEES ECONOMIQUES ET SOCIALES

1. Population : taux d'urbanisation très faible ; les 3/4 de la population sont nomades.

Nouvel hôpital à Mogadiscio
Assistance technique à l'hôpital de Mogadiscio
Aide temporaire pour l'exploitation de l'hôpital de Mogadiscio

Production agricole : se limite à assurer l'alimentation de la famille et n'échange par troc que l'éventuel excédent de la production familiale.

Production industrielle : bananes qui représentent presque 50 % de la valeur totale des exportations de la Somalie.

Aide à la population frappée par la famine
Etude préliminaire d'un plan général de développement

Etude diversification agricole
Palmiers datiers dans la Migiurtinia
Fourniture de 70 pompes
Installation de 70 pompes (Etudes)

2. Scolarisation : on compte environ 300 écoles et 29.000 élèves.

Construction de 3 bâtiments scolaires
Construction 8 établissements scolaires (Etudes)

3. Produit national brut : les comptes économiques nationaux n'ont pas été diffusés.
4. Production minière : quelques gisements peu importants et non exploités.
5. Industrie : limitée à la transformation des produits de l'agriculture et de l'élevage.
6. Communications : 12.400 km de routes dont 500 asphaltées ; un seul vrai port : Chisimaio et quelques rades (Berbera, Mogadiscio, Merca) ; deux aéroports équipés pour le trafic international de jour ; 20 aéroports secondaires, inutilisables en saison des pluies.

Mission 1 tranche télécommunication (Etudes)
Achat de matériel routier pour réfection des routes endommagées en 1961
Route Scialambot-Genale-Goluen
Route Afgoi-Baïdo
Route Afgoi-Scialambot (ex-Vittorio d'Africa)

7. Pêche : activité basée principalement sur la pêche du requin.
8. Elevage : source principale de subsistance pour la plus grande partie de la population ; 3 à 4 millions de chameaux ; 1.500.000 bovins, 6 millions de moutons, 4.500.000 chèvres, 60.000 chevaux et ânes.

Etude « Amélioration de la santé et de la qualité des bovidés »
Institut de recherche vétérinaire

(Suite p. 8)

Suite de la page 4.

économiques possibles pour que l'Etat producteur puisse en tirer le maximum de profit en l'offrant aux importateurs au prix le plus bas possible.

Le traitement de la viande par l'irradiation permettrait également de supprimer le risque de livrer à la consommation des viandes contenant des larves de ténia. Jusqu'ici on détruit la viande contaminée par le ténia. Il en résulte un déchet considérable.

L'Euratom estime qu'il serait possible, en trois ou quatre ans, d'établir les installations nécessaires à l'irradiation à l'abattoir de Fort-Lamy et à l'abattoir vétérinaire de Fracha.

CONCLUSION

Les études ainsi entreprises par Euratom constituent la première étape d'une aide effective et pratique à l'Afrique dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire pour le développement économique et l'amélioration des conditions de vie des populations des Etats Associés.

Il est intéressant de noter qu'à cette action « européenne » seront associés des instituts africains pour lesquels des cadres techniques seront formés. On retrouve ainsi l'une des idées directrices mise à l'honneur au Fonds Européen de Développement, à savoir qu'il s'agit non seulement d'importer dans les Pays Associés des solutions toutes faites, mais au contraire de mettre en profit ce qui a déjà été réalisé dans le domaine considéré, en insérant la réalisation de ces projets dans le contexte financier, économique et social des Etats Associés.

SENEGAL

Suite de la page 7

Aménagements routes Casamance
Etudes et travaux d'infrastructure routière.
Route N'Gatch-Birkelane
Route de St Louis-Rosso-Richard Toll
Route Bakel-Kidira
Route du Dieri
Construction de deux ponts en Basse-Casamance, à
Baïba et Diouloulou
Surveillance travaux projets routiers

7. Pêche: industrielle: 13.605 t en 1965; artisanale: 87.000 t en 1965.
Quai Pêche Dakar
8. Elevage: ressource importante (1965): 2.104.000 bovins, 2.247.000 ovins et caprins.
Campagne de lutte contre la peste bovine
Construction de 2 abattoirs régionaux à Saint-Louis et à Thiès
9. Ressource énergétiques: aucune (obligation d'importer totalité des combustibles).
10. Commerce extérieur (1965):
a) valeur (1000 uc) exportations: 128.463; importations: 164.349.
b) quantité (1000 t) exportations: 1.499,2; importations: 1.042.
Principales exportations (1965) (1.000 t):
arachides décortiquées: 217; huiles d'arachide: 143.
tourteaux: 196; phosphate: 867; gomme arabique: 2,7.
Principales importations (1965):
produits alimentaires: 37%; matières premières (demi-produits): 4%; produits industriels: 39%; machines, matériel de transport: 14%; produits énergétiques: 6%.
11. Budget (1966-1967):
44,9 milliards de F C.F.A. dont près de 34 milliards pour les dépenses de fonctionnement — emprunt de 10,95 milliards.



Pour plus d'un quart de la population nigérienne le cheptel représente l'unique source de revenus. Une des grandes préoccupations des pouvoirs publics est la lutte contre les maladies infectieuses ou parasitaires qui anéantissent le bétail.

C'est ainsi que 118 parcs-couloirs de vaccination ont été construits dans le cadre du Fonds Européen de Développement (F.E.D.) pour un montant global de 177 millions de fr. C.F.A.

Notre photo: au centre de Sansanné-Haoussa (N-O de Niamey) on assiste au découpage d'un coin de l'oreille des animaux déjà immunisés.

LE COURRIER DES LECTEURS

C'est avec grand plaisir que je reçois et lis le Courrier de l'Association que vous me faites régulièrement parvenir. J'ai toujours apprécié l'effort que vous faites pour aider nos jeunes pays à sortir du sous-développement et je vous en remercie très sincèrement.

*Robert ELUMBI NGOKOBI
Douala, Cameroun.*

SOMALIE

9. Ressources énergétiques: limitées aux possibilités d'exploitation de ses 2 fleuves; en 1965: 11,8 millions de kwh.
10. Commerce extérieur (1964):
a) valeur (1000 uc) exportations: 36.098; importations: 54.703.
b) quantité (1000 t): exportations: 147; importations: 165.
Principales exportations (1964) (1.000 t):
bananes: 104,8; animaux vivants et viande: 15; peaux brutes: 1,6.
Principales importations (1964):
produits alimentaires: 31%; matières premières (semi-produits): 5%;
produits industriels: 37%; machines, matériel de transport: 22%;
produits énergétiques: 5%.
11. Budget: déficit comblé par des dons des puissances ex-administrantes.